

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-deux, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Annette Machet, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 17 octobre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Niot Jean-Marc, Stoffel Claude, Albert Nicolas, Machy Didier

Absents excusés : Guillaud Philippe (pouvoir donné à Alain Biraud), Hauwaert Gaëlle (pouvoir donné à Nadia Bouyer), Christian Nicolas

Absents : Pignoux Cécile

Secrétaire de séance : Valérie Deschamps

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2022 est adopté à l'unanimité

Madame le maire informe l'assemblée que l'ordre du jour « projet de financement du parking des Maisons-Blanches » est reporté car le dossier n'est pas complet.

✚ Projet centrale photovoltaïque à Pannessac (carrière) Société PHOTOSOL

2022/604-659

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- Emet un **avis favorable** de principe sur le projet de développement d'une Centrale Solaire sur le territoire de la Commune, au lieu-dit principal « Pannessac » au profit de la société PHOTOSOL, et autorise la société PHOTOSOL à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

- **Demande** à ce que la parcelle ZL 35 soit classée en zone NC

- **Autorise** Madame la Maire à signer tout document nécessaire au bon développement du projet.

Cependant, la commune souhaite être en partie bénéficiaire des retombées fiscales telle que l'IFER, à hauteur de 50 %.

Un dossier de demande sera réalisé en conséquence auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou et du département des Deux-Sèvres qui perçoivent actuellement 100 % de l'IFER, et envoyé à toutes les communes du Pays Mellois.

Projet centrale photovoltaïque (La Croix Ballet) Société DEV'EnR

2022/605-660

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- Emet un **avis favorable** de principe sur le projet de développement d'une Centrale Solaire au sol sur le territoire de la Commune, au lieu-dit principal « La Croix Ballet », au profit de la société DEV'ENR, et autorise la société DEV'ENR à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **Autorise** Madame la Maire à signer tout document nécessaire au bon développement du projet, avec la société de projet qui sera créée à cet effet.

Cependant, la commune souhaite être en partie bénéficiaire des retombées fiscales telle que l'IFER, à hauteur de 50 %.

Un dossier sera réalisé en conséquence auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou et du département des Deux-Sèvres qui perçoivent actuellement 100 % de l'IFER, et envoyé à toutes les communes du Pays Mellois.

Budget : Décision modificative / vote de crédits supplémentaires

2022/605-661

Décision modificative suite à étude suivie de travaux en 2017 (maison des associations), il faut intégrer cette étude aux travaux réalisés car elle fait partie intégrante du bien en construction, et abonder le chapitre 041 en dépenses et recettes d'investissement.

Vote de crédits supplémentaires au 2033	chap 041 : 1 683.00 €	Recette
	et 21318 chap 041 : 1 683.00 €	Dépense

Centre de Gestion 79 : contrat groupe assurance des risques statutaires / mandatement pour mise en concurrence

2022-605-662

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de Limalonges de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;
- que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et procédé au vote :

Décide :

Que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) :

Décès, CITIS (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

- agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou agents non-titulaires de droit public :

Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet du **1^{er} janvier 2024**

Régime du contrat : Capitalisation

 **Communauté de communes : rapport annuel service assainissement**

Madame le maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la communauté de communes Mellois en Poitou.

 **Syndicat 4B : convention de mise à disposition réserve d'eau**

Madame le maire présente la convention de mise à disposition d'une réserve incendie au lieu dit « Grange » avec le syndicat 4B.

Après délibération, le conseil municipal souhaite modifier l'article 6 de la convention ainsi : « l'ouvrage sera clôturé et un portillon sera installé pour protéger l'ouvrage **par le Syndicat** ».

Il serait souhaitable que cette clôture soit occultante.

La convention sera représentée lors de la prochaine réunion du conseil municipal, pour autorisation de signature.

Aménagement de la rue du Blason et rue des rosiers

Modification du sens de la circulation sur une partie de la rue du blason pour pouvoir « sortir » sur la rue de la Caillaude.

La rue du rosier sera en sens unique.

Interdiction de stationner sur la rue des rosiers.

Cadeau de fin d'année des personnes de + de 75 ans

100 personnes environ.

2 possibilités : 1 repas au restaurant ou 1 panier garni au choix (valeur de 18 € / personne)

Divers

1. Devis livre de Noël (école) 630 €
2. Correspondant incendie et secours : Alain Biraud
3. La commission fêtes et cérémonies invitera l'École de musique du Pays Mellois courant avril
4. 27 octobre : soirée de présentation du diagnostic PLUi-H à Brioux
5. 14 novembre : Réunion à Sauzé-Vaussais sur les fusions de communes
6. Antenne pour les mobiles sera installée sur la commune
7. 27 novembre : marché de Noël à Limalonges place de l'église
8. Commission finances : mardi 8 novembre à 9 h 30
9. Commission salle des fêtes : lundi 21 novembre à 14 h 00
10. Commission fêtes et cérémonies : vendredi 18 novembre à 14 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 05